UN
APR
UN/

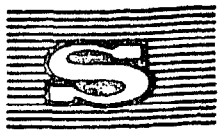

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/13213
3 avril 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU BANGLADESH AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre, datée du 27 mars 1979, indiquant que M. Alimul Haque et M. Syed Shah Mohammad Ali ont été nommés représentants suppléants du Bangladesh au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

79-08922